

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(01)/ST/75
11 novembre 2001

(01-5644)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Quatrième session
Doha, 9 - 13 novembre 2001

Original: anglais

ÉMIRATS ARABES UNIS

Déclaration de S.E. M. Fahim bin Sultan Al-Qasimi
Ministre de l'économie et du commerce

La quatrième Conférence ministérielle, à Doha, offre l'occasion d'évaluer ce que l'Organisation a accompli pendant ses six premières années d'existence. Bien que la mise en œuvre de nombreux accords de l'OMC ait été satisfaisante, il y a aussi eu des cas qui ont suscité difficultés et préoccupations. À cet égard, il importe de noter que la mise en œuvre de certains des accords a créé pour les pays en développement des préoccupations graves liées à des difficultés, des déséquilibres et des iniquités. Nous relevons cependant que les questions de mise en œuvre ont été traitées de façon exhaustive dans le cadre d'un processus d'examen intensif qui leur était consacré et tous les Membres de l'OMC comprennent maintenant à quel point cette question est cruciale pour la crédibilité du système commercial multilatéral.

Nous comprenons parfaitement les Membres qui se disent prêts à lancer un processus de négociation nouveau et de grande ampleur et nous sommes conscients du fait que l'OMC est un lieu de négociation. Toutefois, nous estimons que les pays en développement doivent savoir où en est la mise en œuvre des accords existants avant de prendre de nouveaux engagements. Les efforts de mise en œuvre, qui s'ajoutent aux négociations en cours sur l'agriculture et les services, constituent une lourde tâche pour beaucoup de pays en développement où les ressources humaines sont insuffisantes.

Tout en notant l'importance du système fondé sur les règles, qui est un élément central du système commercial multilatéral, nous tenons à souligner que le traitement spécial et différencié doit rester une partie intégrante de notre système juridique. Par conséquent, il faudrait engager de nouveaux efforts pour rendre les dispositions relatives au traitement spécial et différencié contraignantes et applicables dans la pratique. À cet égard, il faudrait reconnaître que la préoccupation majeure des pays en développement concernant l'application du traitement spécial et différencié a trait à un manque de clarté quant à la façon dont il faudrait mettre en œuvre les diverses dispositions relatives à ce traitement.

En ce qui concerne les "questions non réglées" du Cycle d'Uruguay, les Émirats arabes unis réaffirment leur attachement à la modernisation et à la libéralisation dans tous les secteurs actuellement visés par les accords de l'OMC. Nous poursuivons la mise en œuvre des engagements en matière d'accès au marché que nous avons inscrits dans nos listes et poursuivons aussi une réforme législative générale et cohérente au niveau national. En même temps, nous demandons que des efforts supplémentaires soient faits en vue de réduire les crêtes tarifaires et la progressivité des droits, qui restent des obstacles importants aux exportations et nuisent à la diversification de l'offre dans beaucoup de pays en développement.

Les Émirats arabes unis attachent une grande importance à la protection de l'environnement et au développement durable. Nous appuyons les travaux entrepris par le Comité du commerce et de l'environnement, qui visent à mieux faire connaître les synergies existant entre la libéralisation du

commerce et la promotion du développement durable. Nous demandons que ces travaux se poursuivent, de même que l'analyse du rapport entre la libéralisation du commerce et les accords environnementaux multilatéraux.

En ce qui concerne la clause sociale, les Émirats arabes unis n'éprouvent aucune difficulté à propos de la question du respect des normes fondamentales du travail. Nous avons signé un nombre important de conventions internationales sur le travail portant sur ces questions très importantes. Mais nous estimons que c'est à l'Organisation internationale du travail, et non à l'OMC, qu'il convient d'examiner la question du respect des normes fondamentales du travail.

Les Émirats arabes unis notent avec satisfaction que de nouveaux Membres ont accédé à l'OMC pendant ces deux dernières années et nous félicitons en particulier l'Oman et la Jordanie. L'accession de nouveaux Membres à l'OMC présente une grande importance pour l'universalité du système commercial multilatéral. Par conséquent, les Émirats arabes unis demandent aux Membres de l'OMC de n'épargner aucun effort pour faciliter l'accession des candidats et sont favorables à une accession rapide de l'Arabie saoudite.

En ce qui concerne les questions dites nouvelles, les Émirats arabes unis estiment que les travaux très intéressants accomplis dans les domaines de l'interdépendance de la politique de l'investissement et de la politique de la concurrence devraient se poursuivre afin que les pays en développement soient mieux informés de ces questions. Nous appuyons les travaux engagés à cet égard par les groupes de travail et pensons qu'il serait possible de franchir de nouvelles étapes.

Les Émirats arabes unis appuient le programme de travail entrepris par l'OMC dans le domaine du commerce électronique et nous estimons que les Membres pourraient respecter le statu quo jusqu'à la prochaine conférence en ce qui concerne la perception de droits de douane sur les transactions électroniques.
